

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie.
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

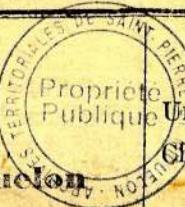
FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

PAS D'AMBIGUITÉ

Enfin! la Vigie, démocratique et sociale, vient d'opérer sa troisième résurrection, et cette fois elle prend son vol des rives enchanteresses de notre belle France, mais dans un rêve idéal **vers la paix** de bien courte durée, tant il est éphémère par n'être ni d'actualité, ni dans les intentions du journal.

Disons donc que c'était pour rire et nous n'en voulons pour preuve que les qualificatifs peu courtois adressés, in cauda venenum, à des adversaires encore inconnus que l'on convie à la paix d'une bien drôle de façon pour débouter.

Pour une entrée en matière, ce n'est pas précisément dans le ton et on s'attendait à mieux que de voir, dans un premier numéro, qualifier les gens d'hypocrites et d'imbéciles quand cet article aurait dû être sensationnel à un titre quelconque.

Ayant fait nos preuves depuis longtemps, nous dédaignerons de nous défendre personnellement d'insinuations quelconques, mais nous avons le devoir et la volonté de prendre la défense de nos compatriotes Cadiens et St-Pierrais, qui ne sont ni des hypocrites ni des imbéciles. Ils ont un défaut bien commun et bien naturel de vouloir être maîtres chez eux et de ne pouvoir supporter le joug de l'oppression.

Notre rédaction, comme notre direction, est Saint-Pierraise corps et âme et nous nous en faisons gloire quelque incorrecte au point de vue littéraire qu'elle soit, parceque nous tenons à parler le langage qui va droit au cœur de nos compatriotes Cadiens et Saint-Pierrais.

De partis, il n'y en a jamais eu qu'un, celui des Saint-Pierrais indépendants; les autres étaient celui d'étrangers au pays, opposés à nos véritables intérêts. Comme aujourd'hui, c'est en vain qu'ils se sont liés à une administration néfaste pour nous asservir et mieux nous opprimer: ils n'y ont jamais réussi.

Oui, tous, nous voulons une église qui soit à nous et nous la voulons à notre goût pour que dans sa simplicité elle nous rappelle celle de nos pères et de nos ancêtres qui ont fondé cette colonie.

Nous la voulons en bois parcequ'elle aura l'avantage, étant construite par nous, de faire trêve à notre misère en nous procurant du travail à tous, manœuvres et ouvriers.

En cette manière de voir et de faire, sans la moindre divergence nous étions d'accord il y a moins d'un an avec le clergé quand, à la veille des élections, l'abbé Frapart déclarait en chaire que Monseigneur Légasse se rangeait aux préférences de la population pour une église en bois?

Qui n'a pas tenu parole du chef du service ecclésiastique ou du conseil municipal élu avec le mandat impératif que l'église soit construite en bois?

Nous voulons une église en bois parceque, tout bien considéré, elle offre plus de sécurité pour nos existences qu'une en ciment armé qui, par le climat rigoureux, est appelée à s'effondrer et à nous ensevelir sous ses ruines.

Après plus de cinquante années d'existence, il a fallu que M. l'abbé Légasse vienne à Saint-Pierre pour que notre église, embellie de nos idons, devienne la proie des flammes.

En 1865, en 1867 et en 1879, elle échappait à ces trois immenses conflagrations comme miraculeusement protégée par la présence d'un saint prêtre, qui n'avait dans sa simplicité évangélique d'autres préoccupations que le bien-être matériel et spirituel de ses paroissiens qu'il n'abandonnait jamais, à l'exemple que lui en avait donné son illustre prédécesseur le Père Leheloco, décoré pour avoir secouru la misère et la maladie de ses pauvres fidèles.

L'incendie de l'église a été un acte de malveillance causé par la négligence, dont la faute lourde retombe entièrement sur M. l'abbé Légasse qui, dans son autorité, s'est permis de se passer de l'autorité et de confier la direction des travaux à l'insouciance d'un parent qui n'avait aucune qualité morale ou technique pour assumer une aussi lourde responsabilité.

La faute se dévoile d'elle-même commise avec la complaisance de ceux qui auraient dû s'interposer. Au lieu de réparer le mal dans des conditions à donner satisfaction à la population, M. l'abbé Légasse n'écoute que ses préférences

personnelles et veut, coûte que coûte, les imposer, quitte à porter le trouble au sein de cette population et même jusqu'au sein des familles.

Est-ce là la mission d'un prêtre?

Non! Aussi, celui que nous avons attaqué, ce n'est pas dans son caractère de prêtre, c'est le fonctionnaire qui ouvre ses attributions et qui se couvre de ridicule par son obstination à vouloir imposer à ce pays malheureux tout un système de spéculation et d'exploitation dont sa famille sera seule à profiter.

Le prêtre, nous le reconnaissons et le respectons quand il accomplit la fonction de son ministère, soit à l'église, soit ailleurs, mais, en dehors de sa fonction sacerdotale, il a les mêmes travers et les mêmes imperfections que les autres hommes.

La religion elle même n'a rien à faire en cette construction d'église, elle a déjà trop souffert du rôle que l'on veut et que l'on a voulu lui faire jouer, et les Saint-Pierrais, que l'on qualifie de naïfs et de croyants, savent bien discerner ce qui n'est qu'une question d'administration de ce qui est religion.

Tout en allant à la messe, quand bon leur semblera, les Saint-Pierrais savent que de la construction de l'église on s'efforce de faire une affaire Légasse: ils savent aussi qu'il n'existe pas de parti Légasse, mais des intérêts plus ou moins avouables ou cachés qui gravitent vers cette exploitation d'un trust d'un nouveau genre: **tout pour eux, rien pour les autres.**

CONSÉQUENCES DE LA DISSOLUTION

Un Gouverneur qui veut tuer la Colonie

200,000 francs d'impôts nouveaux

Aujourd'hui nous allons faire connaître à nos lecteurs pourquoi M. Cousinier a dissous le Conseil municipal, coupable d'avoir voulu que la commune ni même la colonie n'eut à subir

aucun impôt nouveau du fait de la construction de la fameuse cathédrale; que Saint-Pierre se paie une église en proportion de ses moyens. C'est que M. Cousturier veut absolument créer 200,000 francs (deux cent mille francs) d'impôts nouveaux. Ainsi si c'est la colonie ou la commune qui est, en dernière analyse, forcée de parachever l'église, ou même de faire face aux dépenses que nécessitera l'entretien de la basilique projetée, M. Cousturier ne sera pas gêné pour trouver l'argent nécessaire pour le paiement de ce luxe qui jurera tant avec la pauvreté de la colonie. Comme on vient de le lire, il compte créer 200,000 francs d'impôts nouveaux.

Notre enquête

Nous savions depuis longtemps déjà — les murs parlent dans notre petit pays — qu'en Conseil privé l'inénarrable Cousturier avait affirmé que « rien ne serait plus facile que de trouver 200,000 francs de plus pour alimenter le budget local ». Nous savions d'autre part, qu'un haut fonctionnaire de la colonie avait dit à peu près tenuellement: « Ce gouverneur est dans la mélasse. Il devient fou. Voilà qu'il veut créer de nouveaux impôts. J'y suis opposé. » Mais nous ne voulions pas en croire nos oreilles. Nous avions bien oui dire que ce Cousturier avait, dès son arrivée dans la colonie, caressé le rêve de bouleverser notre système fiscal, d'abroger des lois — des lois douanières, s. v. p. — par des arrêtés, mais nous comptions sur la sagesse des hommes compétents pour faire apprendre l'A B C de son métier, à ce gouverneur que l'Afrique nous envie. Mais la démenance de Cousturier est un torrent qu'aucune digue ne peut arrêter. Bientôt nous apprimes qu'il voulait absolument, coûte que coûte, nous gratifier d'impôts nouveaux, et qu'il demandait dans ce but les renseignements aux services compétents. Aussi bien, comme rien ne peut être longtemps ignoré, nous le répétons, dans notre petite colonie, nous avons fait notre enquête, et voici ce que brutalement nous avons appris et ce que, non moins brutalement, nous dénonçons à l'opinion.

Les faits

Depuis quelques jours, la marotte de Cousturier est devenue une démangeaison irrésistible. Cousturier ne tient plus en place. Il accable de notes les services compétents. Il veut surtaxer l'alcool, le tabac, déjà grévés par suite de l'emprunt du Barachois, de la dépense du service postal; il veut surtaxer le beurre, la viande, le thé, le café, la farine, toutes les matières premières, tous les objets de première nécessité. Certains fonctionnaires s'évertuent à démontrer à notre Cousturier que son rêve est irréalisable, que le pays est à l'agonie, qu'aucune nouvelle taxe ne peut être raisonnablement établie. Mais Coustu-

rier qui est un grand homme envoie toujours des notes, des questionnaires, et veut — par n'importe quel moyen — atteindre son but. Rien ne lui semble plus facile: il se vante, par suite de la dissolution, de tenir dans ses mains le Conseil d'administration. Si nous ne protestons, si nous ne crions sur tous les toits, Cousturier va tuer notre pays.

Conclusions

Saint-Pierrais, concluez: Le creusage du Barachois et le contrat postal coûtent déjà 141.000 francs par an à la colonie. Pour permettre à la maison Légasse neveu de creuser sa cale et de se faire octroyer 100,000 francs pour le Patria, on a augmenté les impôts. Aujourd'hui pour permettre à Monsieur Légasse d'avoir la basilique que son orgueil rève, on veut nous imposer plus encore. Comme ce sont les objets de consommation qui seront ainsi surtaxés, et que leur prix en sera augmenté, ce sont les consommateurs qui paieront les pots cassés par la folle entreprise de Cousturier. C'est-à-dire que ce sont les ouvriers, les marins, la population, en un mot, qui, après avoir souffert de la faim et du froid cet hiver, supportera ces nouvelles charges. Le trust, le fameux trust, créé par les Légasse, fera baisser le prix de la morue, ruiner les petits armateurs, et les petits pêcheurs, en les empêchant de trouver un prix rémunératrice pour leurs produits. Et en même temps, Cousturier les affamer, vous affamer tous par ses nouveaux impôts.

Qu'en dites-vous?

P.S. — Nous défions tout démenti, au sujet de ce que nous venons de dévoiler. Nous défions Cousturier de dire que ce n'est pas là son projet. S'il bouge, nous lui mettrons le nez dans ses œuvres.

PETIT COUP D'ŒIL RETROSPECTIF

Il y avait, en 1903, un gouverneur qui s'appelait Jullien, c'était l'âme damnée de L. Légasse. Avant de quitter Paris, il connaissait le Barachois mieux que nous. Le gouverneur, aidé d'un certain Certonciny, de triste mémoire, mit les finances de la colonie au pillage et voulut démolir tous les services publics parcequ'ils résistaient à Légasse et appliquaient la loi. Nous lui déclarâmes la guerre, nous, petits, sans argent et sans appui, nous le combattimes à outrance; par nos soins, le personnage fut mis à nu, toutes ses malproprietés dévoilées, ses entorses à la loi jetées en pleine lumière. Jullien se sauva de Saint-Pierre comme un cambrioleur surpris dans son travail.

Saint-Pierre avait un roi absolu, L. Légasse, qui commandait au gouvernement même dans les soirées officielles,

qui montrait à tous que Jullien était ses ordres. Quand il passait dans les rues, ses clients venaient le saluer, et ils étaient nombreux, les clients. Légasse était la puissance financière, il tenait le haut commerce, pouvait écraser le petit et distribuait le crédit à sa façon. Légasse faisait mettre à la disposition du ministre un procureur coupable de l'avoir poursuivi; Légasse se moquait de la loi et grâce à la servitude de l'administration, il empochait de gros bénéfices. Mais tout Saint-Pierre ne plait pas le genou devant lui. Il se trouva quelques énergies pour s'attaquer au colosse, quelques citoyens courageux pour vouloir le jeter par terre. Ils s'associèrent, unirent leurs efforts et brandirent leur plume. C'est tout ce qu'ils avaient: de l'honnêteté, du courage et une plume. Et cette plume n'était pas des plus terribles, elle n'avait pas été aiguisee à Paris.

Le colosse tenait sur des pieds d'argile et sous nos coups, il s'effaça.

L. Légasse n'avait pas que la puissance temporel. Par son frère, l'abbé, qui a le plus beau pompon de l'église romaine, il détenait le pouvoir spirituel, le trône et l'autel, quoi! nous avons respecté ces messieurs les prêtres tant qu'ils sont restés dans leur sacerdoce: le jour où ils sortirent dans la rue pour faire de la politique, le jour où ils marchèrent comme un seul homme derrière l'abbé qui suivait lui-même religieusement son frère Louis, ils nous appartinrent; il était de notre devoir de flétrir comme ils le méritent les actes de prêtres couvrant de leur soutane des manœuvres politiques et portant la dissension jusque dans les familles.

Voilà à qui nous nous sommes attaqués: à une administration servile, indigne, mais puissante; à une famille qui tenait le pays dans ses serres, qui avait la puissance financière, la puissance politique, administration, conseil municipal, chambre de commerce, la puissance spirituelle, et dont St-Pierre était devenu le fief exploitable.

Voilà qui nous avons combattus, voilà qui nous combattrons encore avec la même vigueur, la même sincérité, la même vérité, malgré les fanfaronnades des uns et les menaces plus ou moins déguisées des autres. C'est l'homme libre, le citoyen qui lutte pour son indépendance, qui lutte pour sa vie, et pour sa foi contre l'accapareur, le monopolisateur, le tyranneau.

CADIENS ET SAINT-PIERRAIS!

On essaie de vous faire croire que le Conseil municipal dissous ne voulait pas d'église. On veut encore une fois vous tromper. Rappelez-vous que, se présentant à vos suffrages, les conseillers municipaux vous avaient promis d'unir leurs efforts aux vôtres pour vous faire avoir une église en bois.

pourquoi voulaient-ils une église en bois ? Pourquoi, vous-mêmes, désiriez-vous une église en bois ? Pourquoi la désiriez-vous tant que M. l'abbé Légasse, à la veille des élections municipales, faisait lire en chaire par M. l'abbé Frappart une lettre où il était formellement dit que l'église serait en bois, selon le vœu de la population ?

Pourquoi ?

Interrogez-vous une minute; et vous trouverez facilement la réponse.

La réponse, la voici :

Le Conseil municipal voulait une église en bois, avec la population tout entière, moins, bien entendu, les affiliés des Légasse, pour deux raisons :

La première, c'est que le pays n'ayant pas le sou, pliant déjà sous le poids des impôts, ne doit pas se lancer dans des dépenses folles, au-dessus de ses moyens, et pouvant nécessiter la création de nouveaux impôts. Une église en bois devant coûter moins cher qu'une église en ciment armé, les conseillers municipaux ont tenu la main pour que vous eussiez une église en bois. Et comme il fallait, même pour cette église en bois, savoir où l'on allait, combien d'argent avaient donné les quêtes en France, le Conseil municipal a demandé à M. l'abbé Légasse de dire combien d'argent il avait recueilli. M. l'abbé Légasse n'a jamais voulu dire combien d'argent il avait en sa possession, ni où il l'avait déposé.

La deuxième raison — et c'est la principale — Saint-Pierre n'ayant pas beaucoup d'ouvriers-maçons et ayant encore moins d'ouvriers connaissant la fabrication du ciment armé, c'était une église en bois qui pouvait donner le plus de travail aux ouvriers Saint-Pierrais.

Voilà pourquoi le Conseil municipal a soutenu votre manière de voir et voilà pourquoi il a été dissous.

L'abbé Légasse, lui, a voulu une église en ciment armé, pour la satisfaction de son orgueil personnel, pour avoir une cathédrale, un édifice grandiose. Il n'a jamais voulu dire combien d'argent il avait : parce qu'il sait que l'église étant commencée, s'il n'a pas les sommes suffisantes pour l'achever, ce sera la commune ou la colonie qui, d'après la loi, seront forcées de l'achever. Et pour l'achever, on sera forcé de créer de nouveaux impôts, ce dont M. l'abbé Légasse se moque bien, pourvu que sa grandeur ait une cathédrale.

On vous dit — pour vous tromper encore — que vous aurez du travail, à l'église en ciment armé. Rappelez-vous, la lettre de l'ingénieur de l'église publiée par le Réveil Saint-Pierrais, dans son numéro du 18 février 1905. Dans cette lettre, M. l'ingénieur Deschaux disait au gouverneur Cousturier :

« Tous les accessoires de l'église, serrurerie, menuiserie, vitrerie, calorifère, sont déjà exécutés et la réception en est faite. »

Est-ce clair ? Tout a été fait et acheté

en France. Dans la fameuse église en ciment armé, il n'y aura du travail que pour des manœuvres, quant au gros ouvrage, à la maçonnerie, elle sera faite par des ouvriers spécialistes qui viendront de France.

L'affaire de l'église en ciment armé a été boutiquée en France par les Légasse, qui n'cherchent qu'à faire des bénéfices sur tout.

C'est leurs bateaux qui porteront les matériaux. C'est eux qui fourniront les ouvriers de France qui travailleront dans l'église. Tout l'argent quêté par l'abbé Légasse sera empoché par sa famille. Après quoi, si l'église ne peut pas être achevée, ce sera la commune ou la colonie, nous vous le répétons, qui auront à l'achever. Et vous, ouvriers caliens et Saint-Pierrais, non seulement vous vous serez brossé le ventre, pendant qu'on aura fait les travaux de l'église, mais encore quand l'église sera achevée, c'est vous qui la paierez avec les impôts qui seront mis sur les marchandises de toutes sortes et dont Cousturier prépare l'imposition.

Est-ce clair, nous vous le demandons encore ?

Comprenez-vous maintenant que les conseillers municipaux ont bien fait de résister à l'abbé Légasse et à sa famille ?

Comprenez-vous que vos conseillers n'ont fait qu'exécuter les promesses qu'ils vous avaient faites, en mai 1904.

Comprenez-vous que eux, n'avaient rien à gagner dans cette affaire d'église, que ce sont vos intérêts qu'ils ont voulu défendre en même temps que votre sécurité ?

LA DOUBLE CRISE

Le pays traverse une double crise :

Une crise économique : deux mauvaises campagnes de pêche ont presque ruiné le pays. L'armement local a reçu un coup dont il ne se relèvera pas de si tôt. Le gros armement se trouve en trop grande partie entre les mains des Légasse ; trois des principales maisons viennent de fusionner ; le trust qu'elles ont fondé va les rendre maîtresses du marché.

Le petit armement ne pourra lutter contre cette coalition d'intérêts et de gros capitaux ; les petits pêcheurs ne vendront leur morue qu'au prix imposé par le trust.

Le pays râle sous les impôts que l'on veut encore augmenter : impôts nouveaux pour la subvention postal, impôts pour le creusage du Barachois, et ce n'est pas fini.

La haute administration ne comprend rien à nos besoins et se fait l'agent des Légasse.

Une crise sociale : Les esprits sont

agités, la discorde pénètre partout, la discussion règne jusque dans les familles. Les Légasse non contents d'avoir la puissance financière et administrative, ont voulu diriger et dominer les consciences ; d'une question d'intérêts et de gros sous, comme celle de l'église, ils veulent faire une question religieuse.

Nous ne méritons nullement cette double crise.

Nous sommes des citoyens attachés fidèlement à la République ;

Nous sommes des marins, des ouvriers, des pauvres armateurs, des petits commerçants ;

Nous sommes des catholiques et nous désirons simplement une église pour Saint-Pierre et non une cathédrale pour les Légasse.

Nous sommes les faibles, les petits, les honnêtes et, toujours, nous avons défendu tout ce qui souffrait de la tyrannie des gros potins soutenus par l'administration.

Où sont les riches, les puissants qui veulent continuer à nous oppimer, nous pressurer à leur guise, où sont les tyranneux marchant la main dans la main avec les gouverneurs ? chez Légasse, tout simplement.

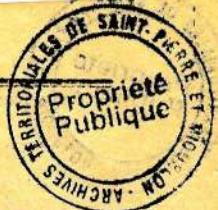
Alors pour avoir la paix qui vous est nécessaire, que nous désirons et que nous voulons, pour ramener l'équilibre dans le commerce et le calme dans les consciences, nous ferons ce que nous avons déjà fait. Il y a moins d'un an : nous abattrons Légasse, d'un bon coup, d'un coup dont il ne se relèvera pas, le 2 avril. Et nous vivrons en paix.

Pas de politique dans le malheur

Cette trêve de politique préconisée par nos amis Daygrand et Delmont et par le comité de secours de Paris, en reportant les élections au 30 avril, avait pour but et pour mobile de permettre de recueillir et de distribuer les secours avant de se lancer dans l'agitation électorale que M. Cousturier venait d'ouvrir si maladroitement.

Ce mot d'ordre est venu d'hommes sensés et surtout désintéressés, et dont les secours sont si appréciés à cette fin d'hiver où tout le monde se trouve dépourvu des choses les plus indispensables à l'existence ; nous déplorons qu'ils n'aient pas été mieux compris en remerciant de leur dévouement à notre cause.

En 1904, on a bien trouvé le moyen de faire voter tous nos marins quand l'élection était le 1^{er} mai, où serait l'empêchement qu'en 1905 nous ne puissions profiter de leurs votes ? Est-ce la rigueur de la saison qui ferait ouvrir la compagnie de pêche plus tôt ? Avant tout il faut être logique.



UN DOCUMENT

A M. l'abbé Légasse qui sous prétexte que l'ancienne église était trop petite pour contenir tous les marins, veut construire une cathédrale qui sera notre ruine et ne donnera pas de travail aux ouvriers de Saint-Pierre, nous opposons les lignes suivantes écrites en Juin 1899 c'est à dire à l'époque prospère où le nombre des marins était double de maintenant :

Il est certain que les pêcheurs de St-Pierre ne pêchent pas en ville mais en mer, où ils s'en vont tous avec ceux de France sur le banc de Terre-Neuve

Notre église pleine en hiver se vide en été puisque tout le monde est parti.

Pourquoi faire une chapelle de plus puisqu'il n'y a jamais de monde ?

Signé: METAYER, curé de l'île aux Chiens
FOLIE, vicaire à Saint-Pierre
MARIOTTI, vicaire à Saint-Pierre

Ces lignes extraites d'une lettre du clergé de Saint Pierre à Mr Tibéri fut rendue publique en octobre 1899 par M. J. de Bonnefon lorsque ce dernier prit dans le « JOURNAL » la défense du préfet apostolique contre les Pères de l'Œuvre de Mer.

Qu'en pensent les partisans du ciment armé ?

UNE QUESTION

Que pense la « VIGIE » de l'article signé J. de Bonnefon et paru dans le « RÉVEIL » du 28 janvier dernier? M. de Bonnefon qui a donné dans cet article son appréciation sur les Monsignori genre Légasse en termes assez vifs est-il un insulteur de prêtres, un blagueur, un hypocrite, un imbécile, un incapable [de soutenir une politique quelconque, un inventeur de potins de concierge (2^{me} édition) ?

Voyons « VIGIE » répondez !

FAUX EMBAUCHAGE MANŒUVRE ÉLECTORALE

On essaie de faire croire aux ouvriers Saint-Pierrais qu'ils auront du travail à la fameuse église, en ciment armé. Pour mieux jouer la comédie, on leur demande de s'inscrire dès maintenant chez le Président du Conseil de fabrique. L'entrepreneur, affirme-t-on, a be-

soin de cent **ouvriers, au moins.** Eh bien! Soit! Qu'on embauche véritablement les ouvriers, au lieu de leur faire de simples promesses et de leur prescrire de voter pour l'église, qu'on signe des **marchés** avec eux; qu'on leur indique quels travaux on leur donnera et à quels prix! Qu'on s'engage vis à vis d'eux, mais sérieusement et légalement.

ANNONCES & AVIS

AVIS

On demande, pour aller travailler à l'île d'Anticosti, des ouvriers maçons, charpentiers, manœuvres et bûcherons, travail assuré pour tout l'été.

S'adresser pour renseignements à
M. Emile GLOANEC
Place de la Liberté.

AVIS

M. Pierre DOUBLET

A l'honneur d'informer M M. les armateurs de la colonie qu'il dirige le vapeur-citerne « ÉGALITÉ » et qu'il pourra fournir l'eau aux navires et goëlettes aux conditions habituelles.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART

~~~~~  
Salle à manger.—Salon.—  
Chambres à coucher.—Vaisselle.

### RABAIS

#### Sur toutes marchandises

### Maison à Louer

S'adresser chez M<sup>me</sup> A. LE MAITRE  
RUE JACQUES-CARTIER

### AVIS

Nous achetons les timbres-poste de Saint-Pierre et Miquelon, en cours, ayant déjà servis, aux conditions suivantes:

| Timbres de 0 fr. 01 à raison de 0 fr. 75 le cent |          |   |        | Timbres de 0 fr. 25 à raison de 4 fr. le cent |          |   |         |
|--------------------------------------------------|----------|---|--------|-----------------------------------------------|----------|---|---------|
| ”                                                | 0 fr. 02 | ” | 1 fr.  | ”                                             | 0 fr. 30 | ” | 15 „    |
| ”                                                | 0 fr. 04 | ” | 2 „    | ”                                             | 0 fr. 40 | ” | 12 „ 50 |
| ”                                                | 0 fr. 05 | ” | 2 „    | ”                                             | 0 fr. 50 | ” | 20 „    |
| ”                                                | 0 fr. 10 | ” | 3 „    | ”                                             | 0 fr. 75 | ” | 30 „    |
| ”                                                | 0 fr. 15 | ” | 2 „ 50 | ”                                             | 1 fr.    | ” | 30 „    |
| ”                                                | 0 fr. 20 | ” | 10 „   | ”                                             |          |   | „       |

#### Paiement par retour du courrier.

Nous n'acceptons que les timbres propres et en bon état.

Nous achetons aussi les timbres de tous les pays ayant servi à affranchir les correspondances.

Adresser envois, offres et communications à

**Messieurs Théodore CHAMPION & C<sup>ie</sup>**  
**18, rue DROUOT, 18,**  
**à Paris**